

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal  
du 26 janvier 2012**

Le vingt six janvier deux mil douze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire.

Etaient présents : LECHEVALIER Alain, SONILHAC Michèle, POULAIN Joseph, MABIRE Jean-Claude, CAILLOT Sylvie, DROUET Yves-Marie, FEUARDANT Guy, LECONTE Alain, MABIRE Daniel, MABIRE Edouard, POULAIN Jérôme, POULAIN Thérèse, TARDIF Philippe.

Etaient absents : JOUANNE Christophe (a donné pouvoir à LECHEVALIER Alain), VIVIEN Janine.

Secrétaire de séance : SONILHAC Michèle.

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter **un point** à l'ordre du jour, à savoir :

- Service général - Ouverture par anticipation dépenses d'investissement de l'exercice 2012

Le point portera le numéro 10.

⇒ **Informations du Maire :**

=====

Divers :

- Demande de logement,
- Population INSEE : 698 habitants,
- Remerciements pour paniers-étrennes,
- Acquisition de Guirlandes

⇒ **01 - Service assainissement – Ouverture par anticipation des dépenses d'investissement de l'exercice 2012**

=====

Monsieur le Maire expose au Conseil que les travaux d'investissement sont en cours depuis le début de l'année, créateurs d'engagements contractuels et financiers.

Ces engagements financiers ne peuvent pas être honorés d'un point de vue comptable tant que les crédits d'investissement n'ont pas été ouverts dans le cadre du budget primitif 2012.

En vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses à la section d'investissement, et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2011, conformément au tableau ci-dessous,

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2011.

Chapitre/Article	Intitulé	Budget 2011	Ouverture 2012
Article 203	Frais d'études, recherche et d'insertion (honoraires asst)		5 000 €
Article 21532	Installations réseaux d'assainissement (raccordements)		6 000 €
Article 2315	Installations matériel et outillage technique		15 000 €
	<b>Total</b>	<b>347 578 €</b>	<b>26 000 €</b>

## ⇒ 02 - Bâtiments – Remplacement porte d'entrée logement presbytère – Choix devis

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents devis reçus en Mairie se rapportant au remplacement de la porte d'entrée du logement communal situé 17 rue des Deux Eglises (ancien presbytère).

Le Conseil, après avoir étudié les propositions et après en avoir délibéré,

- DECIDE d'effectuer les travaux précités et de retenir le devis de l'entreprise DUREL de Sénoville pour un montant de 2 248.00 € HT.

- AUTORISE le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur Jérôme POULAIN n'a pas pris part au vote.

## ⇒ 03 - Voirie – Travaux de renforcement et de sécurisation

Le Conseil décide de surseoir à l'étude des travaux de voirie des Moitiers d'Allonne, en attente de la décision de la commune de Sortosville-en-Beaumont pour la réalisation en commun d'un appel d'offres.

## ⇒ 04 – Voirie – Effacement des réseaux Hattainville

Monsieur le Maire donne lecture des courriers du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) en date des 21 novembre 2011 et 28 décembre 2011 se rapportant à la maîtrise d'ouvrage pour l'effacement des réseaux EDF et France-Télécom simultanément aux travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au village d'Hattainville (5<sup>ème</sup> tranche), courriers fixant les conditions techniques et financières de cette opération.

Dans le cadre de la convention établie avec France-Télécom le 19 février 2007, le SDEM se charge d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'effacement des réseaux électriques et du génie civil du réseau télécommunications concernés par ces travaux aux conditions suivantes :

a) Estimation du coût des travaux de génie civil France Télécom : 49 300 € TTC

b) Estimation du coût des travaux de câblage France Télécom : 1 300 € TTC

L'estimation globale de la contribution de la commune est de 50 600 € TTC

Le Conseil après en avoir délibéré :

- DONNE son accord sur les propositions du SDEM concernant la tranche ferme, pour un montant de 50 600 € TTC pour l'effacement des réseaux sur la rue de Maudret et l'impasse des Ronds Duval

- CHARGE Mr le Maire de solliciter le SDEM afin de réaliser l'étude,

- DONNE pouvoir à Mr le Maire pour signer au nom de la commune toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

## ⇒ 05 – Acquisition matériel agricole – Etude devis tracteur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de remplacer le tracteur de la commune acquis en 1999.

Il donne la parole à Monsieur Jean-Claude MABIRE qui donne lecture des différents devis reçus en Mairie concernant ce matériel agricole.

Après avoir étudié toutes les propositions et obtenu les informations nécessaires, le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise SAS Maurice JOUENNE et Fils de Valcanville pour l'acquisition d'un tracteur de marque Massey-Ferguson 5435 pour un montant de 28 710.00 € HT (reprise incluse de 8 500 € HT).

AUTORISE le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

## ⇒ 06 – Révision des loyers 2012

Le Conseil, après en avoir délibéré, fixe les loyers pour l'année 2012 :

- Picart Patrice	450.00 euros
- Duval Marinette	306.00 euros
- Flambard Louise	273.00 euros
- Marie Adeline	392.00 euros
- Lemoigne Romain	322.00 euros
- Lebranchu Arnaud	281.00 euros
- Desdevises Christophe	536.00 euros

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les deux logements des écoles ont fait l'objet en 2011 de travaux d'amélioration (remplacement du chauffage et isolation extérieure), travaux qui se sont terminés à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2011, et qu'il convient d'appliquer une augmentation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, soit :

- Lelierre Chantal - logement 15 rue des Ecoles :
  - loyer 2011 : 341.00 euros, loyer au 1<sup>er</sup> janvier 2012 : 400.00 euros.
- Lebélier Louis – logement 17 rue des Ecoles :
  - Loyer 2011 : 341.00 euros, loyer au 1<sup>er</sup> janvier 2012 : 400.00 euros.

Un avenant au bail va être établi avec les locataires des deux logements précités.

Les loyers seront inscrits à l'article 7521 du budget 2012

## ⇒ 07 – Révision loyer 2012 SECMA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les termes du renouvellement de cession du droit d'exploitation de la carrière du Bosquet, se rapportant à la réévaluation annuelle du montant du loyer ainsi que sur les tonnages, basée sur l'indice de la construction publié par l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 le loyer annuel est d'un montant de 29 241.32 euros (soit 2 436.78 euros mensuel) et que le montant des tonnages extraits de la carrière passe à 0.35 euros la tonne.

## ⇒ 08 – PLU – Débat du PADD (document annexé)

Monsieur le Maire anime sur le document PADD.

- **1<sup>ère</sup> remarque au chapitre « Permettre davantage de liberté pour les zones à urbaniser »** à ajouter, page 7 du PADD:

Application de l'article R111.21 du Code de l'urbanisme : «Le permis de construire sera refusé ou ne sera accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.»

- **2<sup>ème</sup> remarque Page 3 – chapitre « Bâtiments agricoles sur les crêtes »** : rajouter « cette remarque ne concerne pas les bâtiments existants »

- **3<sup>ème</sup> remarque Page 9 – Question à Monsieur AVICE** : « pourquoi cet article sur la desserte des activités agricoles ? »

- **4<sup>ème</sup> remarque Page 11 – dernier chapitre « Eviter les risques liés à la nature des sols »** : obtenir la garantie d'avoir l'autorisation de construire des locaux techniques ?

Les remarques apportées au cours du débat sur le PADD seront proposées à l'approbation du Cabinet AVICE et inscrites sur le PADD finalisé.

## ⇒ 09 – Commission communale des impôts directs – Mise en place

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une évaluation foncière des propriétés bâties et non bâties, nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance, doit être réalisée chaque année par les membres de la commission communale des impôts.

Après consultation du Conseil la première réunion de cette commission se tiendra courant février 2012 en Mairie des Moitiers d'Allonne.

## ⇒ 10 - Service général – Ouverture par anticipation des dépenses d'investissement de l'exercice 2012

Monsieur le Maire expose au Conseil que les travaux d'investissement sont en cours depuis le début de l'année, créateurs d'engagements contractuels et financiers.

Ces engagements financiers ne peuvent pas être honorés d'un point de vue comptable tant que les crédits d'investissement n'ont pas été ouverts dans le cadre du budget primitif 2012.

En vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses à la section d'investissement, et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2011, conformément au tableau ci-dessous,

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2012.

<b>Chapitre/Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Budget 2011</b>	<b>Ouverture 2012</b>
Article 202	Frais Documentation Urbanisme, numérisation		10 000 €
Article 203	Frais d'études, recherche et d'insertion		5 000 €
Article 2042	Subventions d'Equipement aux Personnes de droit privé		10 000 €
Article 21318	Autres bâtiments publics		30 000 €
Article 2132	Immeubles de rapport		10 000 €
Article 2151	Réseaux de voirie routes		30 000 €
Article 2152	Installations de voirie		5 000 €
Article 21571	Matériel roulant		40 000 €
Article 21578	Matériel et outillage de voirie		2 000 €
Article 2183	Matériel de bureau et informatique		2 000 €
Article 2184	Mobilier		1 000 €
Article 2188	Autres immobilisations corporelles		2 000 €
	<b>Total</b>	<b>686 700 €</b>	<b>145 000 €</b>

Questions diverses :

=====

Syndicat d'Assainissement – tests fumée, à Hattainville, aucune anomalie,  
Fontaine Martin : mise en place de lisses en bois dans le virage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 mn.

Affichage : 20.01.2012 - Convocation 20.01.2012

Conseillers en exercice : 15 – Présents 13 – Votants 14.

Aux Moitiers d'Allonne, le 27 janvier 2012

Le Maire, A. LECHEVALIER.